



ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS D'ARIÈGE-
PYRÉNÉES

Siège social : Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS

Siège administratif : Lieu-dit Coufet 09500 Roumengoux
www.chevalcastillonnais.fr contact@chevalcastillonnais.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION ANCCAP du 06 Février 2024

Présents : Raymond Adreit, Léopold Andreu, Loic Chevrel, François Guamis, Claude Marconot, Priscilla Milhorat, Dorine de Munnik pouvoir à Loic, Laurent Prenat, Hélène Régis, Sylvain Salaméro, Andrea Zeller, Morgane Boutin, Fabrice Bouriane

Voir PDF de présentation générale en PJ.

- Compte de résultat et validation du budget prévisionnel
- Préparation de l'assemblée générale ordinaire
- Validation des décisions de la commission LG
- Point SIA
- Point communication
- Manifestations et salons

1 - Compte de résultat et validation du budget prévisionnel

Budget 2023 Vote : une abstention, adopté.

Subventions 43 000 euros :

- CDE 09 a versé deux fois la subvention en 2023 (retard d'un an donc on a eu du cumulé (Deux fois 17000 euros).
- Solde CPBR 10 000 et financement IFCE 7000 euros à recevoir (non dans le budget à ce jour).

Concours de Prat coûte plus cher, compte tenu du nombre de participants.

Grosse différence entre ce qui est payé aux éleveurs et les frais de représentation... à méditer.

Budget prévisionnel 2024 Vote : 1 abstention, 12 pour, adopté.

Dépenses :

Dépenses animation 15000 euros.

Dépenses aide au transport 14000 euros.

Subventions :

Conseil Regional CPBR 10000 euros.

Conseil départemental 17000 euros.

MASA/IFCE 7700 euros.

A revoir avant AG.



ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS D'ARIÈGE-
PYRÉNÉES

Siège social : Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS

Siège administratif : Lieu-dit Coufet 09500 Roumengoux
www.chevalcastillonnais.fr contact@chevalcastillonnais.fr

2 - Préparation de l'assemblée générale ordinaire le 28 Mars à 13 heures au PNR

- Conseil d'Administration

Nouvelle démissionnaire : Freia Sletten. Isabelle avait démissionné et remplacée par Morgane Boutin qui a parfaitement rejoint le collectif et s'est acquittée de son rôle.

Plusieurs candidats potentiels pour remplacer Freia, vus les délais, il est décidé d'attendre le prochain renouvellement du CA à l'AG.

Voir membres du conseil d'administration sortants à renouveler Action : CA Hélène et François.

- Inviter pour Intervention sur pâturage mixte. Voir avec Mathias Chevillon, Action Hélène.
- Information des éleveurs consanguinité, repro... Voir note O.Courtiade à joindre au compte rendu commission LG.
- Rappel des adhésions 2024 pour que les adhérents puissent voter au CA. Action Andrea

3 – Validation des décisions de la commission LG

Frais de la commission

- Commission LG et ses frais : Les visites chez les éleveurs sont couteuses. Nous ne faisons pas payer le coût des déplacements aux éleveurs mais nous mettons en place une prime au laiton/ne présentés au concours. Cette mesure à pour but d'inciter à présenter au concours plutôt que de faire venir la commission. Trois catégories de prime suivant la note : A 100% de la prime, B 75 % et C 50% de l'enveloppe disponible. Les poulains non présentés en concours n'auront pas de prime.
- Notation des poulains : Transmission des commentaires après le jugement seulement aux propriétaires et à la commission LG. La note des poulains A, B, C plus et moins sera transmise aux adhérents.

Une note de recommandation sera diffusée aux éleveurs pour leur permettre de faire un meilleur choix des étalons.

OC dans sa note plaide pour une diffusion des commentaires aux éleveurs. A rediscuter



ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS D'ARIÈGE-
PYRÉNÉES

Siège social : Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS

Siège administratif : Lieu-dit Coufet 09500 Roumengoux
www.chevalcastillonnais.fr contact@chevalcastillonnais.fr

Encadrement de la production de chevaux castillonnais à l'étranger

Une réunion avec l'IFCE avait déjà été faite par Laurent Levoyer. Les conclusions de cette réunion est qu'il fortement déconseillé de ne pas encadrer la production des chevaux Castillonnais à l'étranger. Dans l'état actuel n'importe quel accouplement entre un mâle castillonnais, y compris non agréé, et une jument castillonnaise, y compris non confirmée, donne un produit castillonnais automatiquement.

Plusieurs solutions sont possibles :

- Ne rien faire (fortement déconseillé car aucune vision et contrôle de la production)
- Création d'un livre généalogique indépendant : aucune règle ne s'applique du LG mère. (cas du LG Mérens en Italie, fortement déconseillé car les règles de LG peuvent être changées sans consultation du LG d'origine)
- Extension des activités (demande d'extension d'activité du LG d'origine à l'étranger)
- Création d'un LG fille (existe déjà en Mérens en Allemagne). Cela permet d'appliquer les règles du LG mère avec certaines limites.

Vote du CA sur la sollicitation à l'IFCE pour l'encadrement de la production des Castillonnais à l'étranger. Vote : 1 contre, 12 pour, adopté.

Après le CA, Cécile Arnaud (Spécialiste IFCE) a été sollicitée. Elle préconise de demander une extension des activités dans les pays où il y a de la production de castillonnais tout en sachant que les pays peuvent ne pas accepter et de rajouter au règlement du RZUE la notion de LG d'origine. S'il y a un refus des pays en question, elle préconise la création d'un LG fille.

Formation

1-Formation reproduction

Mise en place d'une formation reproduction en Berceau de race. Cette formation, gérée par l'IFCE, existe au Haras du Pin, nous voudrions l'organiser en berceau de race pour faire monter les éleveurs en compétence et améliorer le taux de réussite des saillies.

Planifiée en début de saison de monte, à confirmer.

Durée : Deux jours.

Dossier financement Vivea etc... à sécuriser.

2-Formation juges

Projet de formation diplômante de juges/pointeurs CFPPA de Pamiers, mais à ce jour il n'existe pas d'agrément cheval. Nous décidons de continuer à travailler avec les CFPPA et l'IFCE pour mettre en place ces formations et avoir un certain nombre de juges agréés pour l'avenir.



ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS D'ARIÈGE-PYRÉNÉES

Siège social : Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS

Siège administratif : Lieu-dit Coufet 09500 Roumengoux
www.chevalcastillonnais.fr contact@chevalcastillonnais.fr

Mise en place des deux formations. Adopté à l'unanimité.

Après le CA, l'IFCE qui avait proposé une formation en avril de cette année a finalement souhaité reporter la formation à mi-mars 2025 pour avoir le temps de finaliser l'organisation. Le CFPPA est contacté et un premier projet leur a été proposé.

Problème consanguinité

En 2023, une étude a été demandée à l'IFCE pour la génétique et consanguinité. Du fait du contrôle de filiation systématique nous avons une vision de plus en plus claire des enjeux de la race.

Il y a aujourd'hui deux lignées majeures fortement représentées : Embrun et Hardi des Vieilles. De nombreux produits sont au-delà des 6% de consanguinité, ce qui constitue le seuil d'alerte. Il est important de se donner de l'air génétiquement.

Pour renouveler la génétique deux voies : les inscriptions à titre initial et les « facteurs de ». Le « Facteur de » permet d'utiliser un reproducteur d'un autre livre généalogique pour renouveler génétiquement comme cela a été fait avec le Vercors de Baraquant par l'ancienne équipe. Plusieurs éleveurs ont fait des croisements avec des chevaux de Mérens qui ont été introduits en ITI. Historiquement, il s'agit de la même race, les archives du XVIIe, XVIIIe, IXe, XXe sont unanimes pour décrire la race Ariégeoise sous poil noir bai-brun ou bai (le terme de poil obscur est plusieurs fois cité). Au-delà de la proximité historique, géographique et de phénotypique, ce sont les mêmes modes d'élevages (animaux transhumants).

- Il est donc proposé par la commission LG de considérer les reproducteurs Mérens comme facteur de Castillonnais : si le produit correspond à la robe souhaitée il est castillonnais sous réserve de la confirmation des reproducteurs par la commission (même exigence que pour les reproducteurs castillonnais). Le LG mérens n'a pas validé la réciproque.

Les produits devront être approuvés pour la reproduction par la commission.

Un certain nombre de « bémols » subsistent cependant :

- Les produits de poil noir ne seront pas Castillonnais (OC). Le livre généalogique des Mérenguais reste semi-ouvert c'est à dire que les issus de ce x, qualifiés « facteur de » peuvent en deuxième génération intégrer le LG mérenguais mais... la démarche est longue et ne concerne que les femelles...
- L'emploi de reproducteurs Mérens constitue donc une démarche particulièrement volontariste !
- Bilan à faire après un an.

Adoption des mesures de lutte contre la consanguinité par le facteur Mérens : 7 pour, 6 contre. Adopté



ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS D'ARIÈGE-
PYRÉNÉES

Siège social : Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS

Siège administratif : Lieu-dit Coufet 09500 Roumengoux
www.chevalcastillonnais.fr contact@chevalcastillonnais.fr

Après la réunion, attache a été prise avec Cécile Arnaud pour modification du règlement.

Discussion sur le prix des chevaux de trois ans débouffés :

Le prix se situe autour 6000 HT (Attention aux fortes variations suivant le niveau de dressage et modèle).

Catalogue des étalons : Voté à Unanimité

Les conclusions de la commission LG du matin sont votées : catalogue en numérique et papier.

Estives :

Rencontre avec la fédération pastorale à prévoir. Point à l'AG par Mathias.

Liste des étalons disponibles à la saillie 2024

Transmission de la liste 2023 par Morgane et réactualisation par Hélène avant la saison de monte.

Contrôle de performance (diapositive 8)

La SFET est fortement remise en cause par le MASA et l'IFCE (voir courriers). Suite au SIA et à la demande d'une majorité d'OS, le MASA et l'IFCE vont accompagner une restructuration de la filière.

Jusqu'à présent à la SFET qui n'a plus l'agrément contrôle de performance (suivre les résultats des concours et les transmettre à l'IFCE). Nous risquons donc de perdre l'agrément en tant qu'OS sauf à gérer le contrôle de performance nous-même tant qu'il n'y a pas d'organisme tiers agréé. (Solution adoptée en LG et validée en CA)

Outre la transparence sur la gestion du contrôle de performance (voir courriers MASA), nous ne savons rien de la trésorerie de la SFET, des licenciements, des encouragements éleveurs, Le site équidé excellence a été remis en fonctionnement sans agrément pour le contrôle de performance.

Qu'en est-il du versement des encouragements éleveurs (Fond éperon versé à la SFET, laquelle doit les verser aux éleveurs) ?

Fabrice en tant qu'administrateur SFET doit transmettre les informations à l'ANCCAP.

Synthèse :

Selon le RZUE, les OS sont agréés pour le contrôle de performance. Elles peuvent déléguer leur contrôle de performance à un organisme tiers agréé. La SFET n'a plus d'agrément. Nous ne déléguerons le contrôle de performance qu'à un organisme agréé. Pour l'instant, l'OS gère son contrôle de performance tant qu'il n'y a pas d'organisme agréé.

4 - Point SIA :



**ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS D'ARIÈGE-
PYRÉNÉES**

Siège social : Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS

Siège administratif : Lieu-dit Coufet 09500 Roumengoux
www.chevalcastillonnais.fr contact@chevalcastillonnais.fr

Voir Diapositive 9

5 - Point communication

Flyers : Les nouveaux Flyer ont été faits, ils sont entièrement subventionnés par le projet CEO (SIA 2024)

Gilets pour les présentations de Castillonnais faits et subventionnés par le CEO (SIA 2024)

Newsletter : Morgane propose de créer un magazine du style « cheval de Mérens attitude ». A suivre.

Nouveau site Internet à refaire (Création d'une commission à prévoir)

6 - Manifestations et salons

(voir Diapositive 11)

Financement Equitalyon 2023 : la SFET n'a pas payé la participation prévue. Malgré plusieurs relances du président. Action : Fabrice relance.

Le financement 2024 passera par le MASA. Dossiers à monter, ce qui représente un travail important (Trésorier et président) .

- Transhumance à Sentein et Bethmale 8 et 9 juin. Départ à St Lizier, Castillon le samedi et dimanche montée au cirque de Campuls. Représentation de chevaux à Castillon et à Campuls à prévoir. Apéritifs et grillades.

Actions : Montage des dossiers MASA. Appel à candidature à faire pour représentations aux salons et foires (convention CD09) et à faire valider.

Cahier des charges : En tenue, Animaux en état, Gestion du Stand

Les personnes qui veulent participer à des manifestations avec des chevaux castillonnais doivent préalablement obtenir l'accord du bureau.

La réunion est clôturée par le président qui remercie l'ensemble des participants